

ASSEMBLEE NATIONALE

18 mars 2005

LOI D'ORIENTATION SUR L'ÉNERGIE
(Deuxième lecture) - (n° 1669)

AMENDEMENT

N° 146

présenté par
M. POIGNANT, rapporteur
au nom de la commission des affaires économiques

ARTICLE 27 BIS

Dans la première phrase du dernier alinéa de cet article, substituer au mot :

« assurent »

le mot :

« accomplissent ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.